

# ACTUALITES SOCIALES NOVEMBRE 2024

### RAPPELS D'UTILISATION DU TELETRAVAIL FLEXIBLE

Face à certaines dérives dans l'usage du télétravail flexible, la Direction a décidé de réaliser certains rappels :



- Le télétravail doit être saisi avant d'être effectué.
- Seuls 2 lieux de télétravail sont possibles (et déclarés dans Lifebox).
- Un ratio de présence sur site, d'un minimum de 40% est demandé au salarié (mais pas à la semaine).
- Il n'est pas permis de télétravailler une demi-journée et venir sur site l'autre demi-journée.



#### Vous avez le droit de :

- Poser dans la même journée, une demi-journée de télétravail si l'autre demijournée est un congé/JATT/jour de repos ou autre absence.
- Alterner télétravail, jour férié et congé sans venir sur site jusqu'à 2 semaines d'absence.



Les contrôles de respect de ces règles risquent de s'accentuer.



## **NEGOCIATION EN COURS: LA QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)**

Afin de faciliter l'identification des dispositifs négociés, cet accord va intégrer les thèmes suivants :

- · Les acteurs de la QVCT,
- · Le droit d'expression,
- · La prévention,
- · Le handicap,
- · L'égalité professionnelle Femme / Homme,
- · La parentalité,
- · Les Frais de Mobilité Durable,
- · Les séniors.



A ce jour, ce sont **plus de 60 revendications portées par la CFTC** auprès de la RH, revendications venant améliorer les différents dispositifs actuels, voire en créer de nouveaux.

#### A titre d'exemple:

- Réaffirmer le droit d'expression qui repose sur l'idée que le salarié qui exécute un travail occupe une place de choix pour en analyser les différents aspects et pour proposer les améliorations à y apporter. S'exprimer ne doit pas se traduire par des représailles ou remarques désobligeantes.
- Renforcer la protection des collègues en face à face avec les clients.
- Améliorer l'accompagnement des salariés en situation de handicap dans le maintien pour l'emploi.
- Tracer les demandes et refus des temps partiels.
- L'examen de la situation individuelle en terme de rémunération : intégrer ce sujet dans l'entretien annuel, donner de la visibilité sur les délais de traitement, communiquer sur les critères retenus, motiver le refus quand c'est le cas.
- Augmenter la durée du congé paternité.
- Créer des permissions supplémentaires pour les salariés qui présentent des maladies invalidantes.
- Avoir une réflexion sur la pénibilité de certains métiers.
- Faciliter l'accès des séniors sur des postes à moindre pénibilité.
- Possibilité, au choix du salarié, de transformer pour partie la prime de retraite en jours de CETR.
- Réduire l'écart de rémunération Femmes / Hommes en le portant à 3% contre 4% actuellement.
   Majorer l'enveloppe dédiée à cette réduction d'écart.
- Etc.

La CFTC ne manquera pas de vous informer de l'avancée de la négociation.

## Adapté Confirmé Agile Ambassadeur (ACAA)



Les salariés dont le degré ACAA n'a pas évolué depuis 4 ans, peuvent solliciter une demande d'entretien tripartite (Salarié / Manager / RRH).

Vous avez jusqu'au 15 novembre 2024 pour initier la demande via un formulaire dédié : Lifebox / Mon parcours / Mes entretiens / Initier un entretien.